

ARRETE N°2024-07-AR-1082
SP
EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT
RESERVE AUX BUS

Le **Maire** de Granville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT que deux emplacements réservés pour les bus ont été supprimés, **aux N°1 et 32, Avenue du Maréchal Leclerc,**

ARRETE

ARTICLE 1 Les arrêtés municipaux N°14-1770 en date du 24 novembre 2014 et N°14-1771 en date du 24 novembre 2024 sont abrogés.

ARTICLE 2 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 09 JUILLET 2024

ARRETE N°2024-07-AR-1082

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

Pompiers
Police Municipale Pluricommunale
Catherine CHARTRIN

@
@
@

Service Communication
Office de Tourisme

@
@

Fany GARCION
Jean-Marie WOJYLAC
Cabinet du Maire
Pascal DRIEU
Ludovic NICOLLE
Sylvain CLEMENT
Services Techniques

@
@
@
@
@
@
@

GTM Service Mobilités

@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr